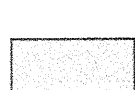
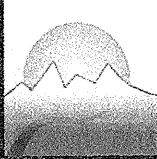


LEGENDE

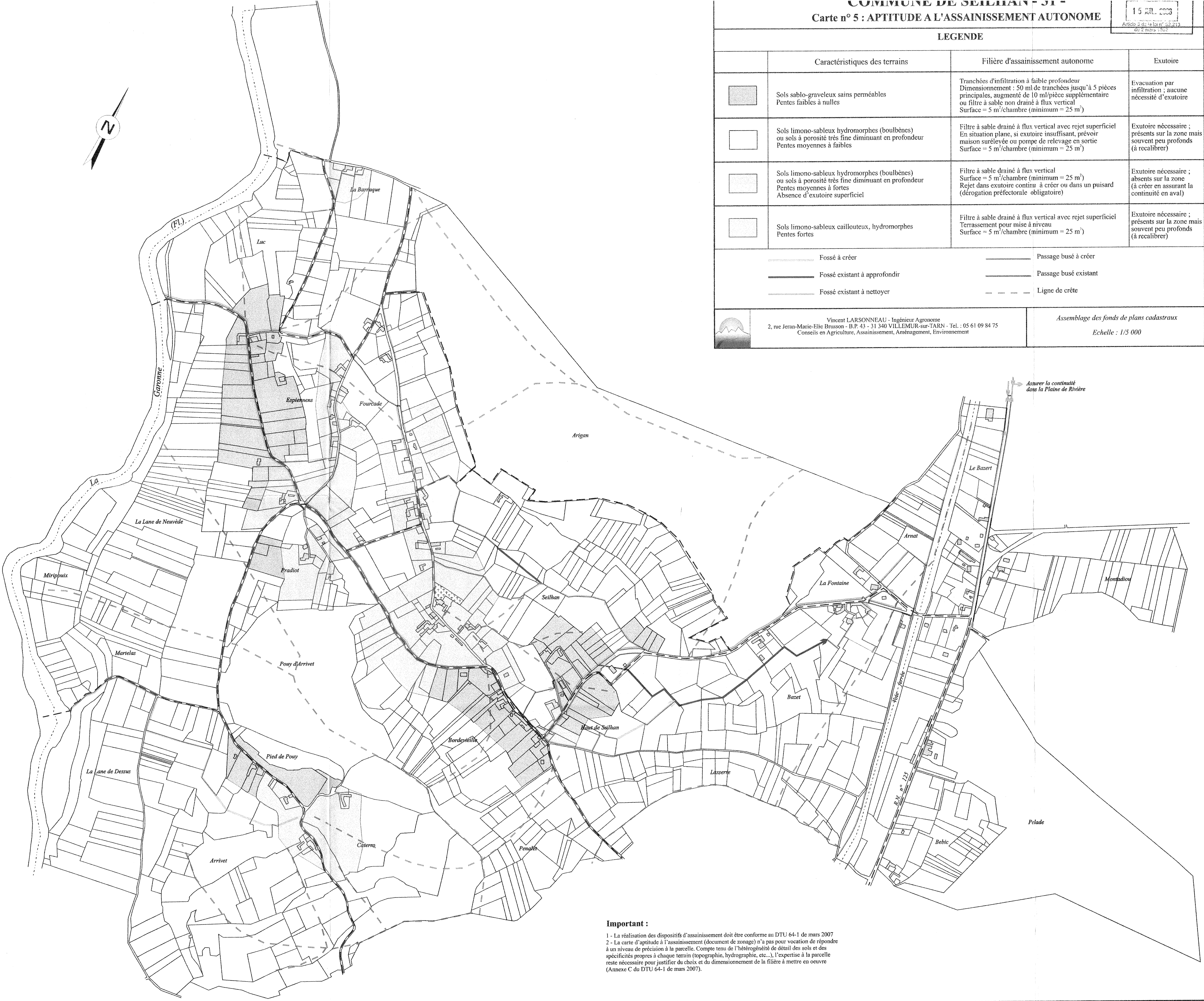
	Caractéristiques des terrains	Filière d'assainissement autonome	Exutoire
	Sols sablo-graveleux sains perméables Pentes faibles à nulles	Tranchées d'infiltration à faible profondeur Dimensionnement : 50 ml de tranchées jusqu'à 5 pièces principales, augmenté de 10 ml/pièce supplémentaire ou filtre à sable non drainé à flux vertical Surface = 5 m ² /chambre (minimum = 25 m ²)	Evacuation par infiltration ; aucune nécessité d'exutoire
	Sols limono-sableux hydromorphes (boulbènes) ou sols à porosité très fine diminuant en profondeur Pentes moyennes à faibles	Filtre à sable drainé à flux vertical avec rejet superficiel En situation plane, si exutoire insuffisant, prévoir maison surélevée ou pompe de relevage en sortie Surface = 5 m ² /chambre (minimum = 25 m ²)	Exutoire nécessaire ; présents sur la zone mais souvent peu profonds (à recalibrer)
	Sols limono-sableux hydromorphes (boulbènes) ou sols à porosité très fine diminuant en profondeur Pentes moyennes à fortes Absence d'exutoire superficiel	Filtre à sable drainé à flux vertical Surface = 5 m ² /chambre (minimum = 25 m ²) Rejet dans exutoire continu à créer ou dans un puisard (dérogation préfectorale obligatoire)	Exutoire nécessaire ; absents sur la zone (à créer en assurant la continuité en aval)
	Sols limono-sableux caillouteux, hydromorphes Pentes fortes	Filtre à sable drainé à flux vertical avec rejet superficiel Terrassement pour mise à niveau Surface = 5 m ² /chambre (minimum = 25 m ²)	Exutoire nécessaire ; présents sur la zone mais souvent peu profonds (à recalibrer)
 Fossé à créer		 Passage busé à créer	
 Fossé existant à approfondir		 Passage busé existant	
 Fossé existant à nettoyer		 Ligne de crête	



Vincent LARSONNEAU - Ingénieur Agronome
2, rue Jean-Marie-Elie Brusson - B.P. 43 - 31 340 VILLEMUR-sur-TARN - Tel. : 05 61 09 84 75
Conseils en Agriculture, Assainissement, Aménagement, Environnement

Assemblage des fonds de plans cadastraux

Echelle : 1/5 000



Important :

- 1 - La réalisation des dispositifs d'assainissement doit être conforme au DTU 64-1 de mars 2007
- 2 - La carte d'aptitude à l'assainissement (document de zonage) n'a pas pour vocation de répondre à un niveau de précision à la parcelle. Compte tenu de l'hétérogénéité de détail des sols et des spécificités propres à chaque terrain (topographie, hydrographie, etc...), l'expertise à la parcelle reste nécessaire pour justifier du choix et du dimensionnement de la filière à mettre en oeuvre (Annexe C du DTU 64-1 de mars 2007).